



VELO NEUF A ASSISTANCE ELECTRIQUE
FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

1. Coordonnées du demandeur	
Requérant (propriétaire)	
Civilité : Madame <input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/>	
Nom / Prénom :	
Adresse :	
NPA et lieu :	
Téléphone :	
E-mail :	

2. Coordonnées bancaires	
Titulaire du compte :	
Nom de la banque ou CCP :	
Clearing + N° compte ou IBAN :	

3. Vélo neuf à assistance électrique	
Marque et modèle :	
Coût : CHF	

4. Document à joindre à la demande	
<input type="checkbox"/> Copie de la facture	

5. Documents de référence	
1	Préavis municipal pour l'encouragement aux économies d'énergie et au développement des énergies renouvelables, adopté par le Conseil communal le 7 mai 2007.
1	Directive de subventionnement - Fonds d'encouragement communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables, adoptée en municipalité le 3 février 2020
1	Conditions pour l'attribution d'aides financières communales.

6. Conditions particulières pour les vélos à assistance électrique	
Action pour 2022	Conditions particulières
10% du prix d'achat, subvention max CHF 300.- Uniquement pour un vélo de type urbain (VTT exclu)	1 Le demandeur est domicilié sur la commune de Lutry et certifie qu'il acquiert le vélo pour ses propres besoins ou pour un membre de sa famille résidant également à Lutry. 1 Accordée 1 seule fois par ménage et par année. 1 Le demandeur s'engage à ne pas revendre le vélo dans les 2 ans qui suit son achat. 1 Le vélo doit être acheté dans un commerce spécialisé en Suisse et de préférence dans la région ; commerce par Internet exclu. 1 Versement de la subvention uniquement sur présentation de la facture au nom du demandeur. 1 Les accessoires ne sont pas pris en charge par la subvention.

7. Procédure	
1	Les demandes sont à adresser à la Direction des Services industriels de Lutry. Commune de Lutry Services industriels Rue du Voisinand 2 cp 190 1095 Lutry Tél. 021 796 21 11 email : si@silutry.ch
1	Les demandes non datées, non signées ou incomplètes seront renvoyées à l'expéditeur.
1	Les demandes doivent être déposées au plus tard 1 mois après l'achat du vélo électrique.
1	Dans le cas de l'approbation de la demande, aucune communication ne sera effectuée. La subvention sera directement versée sur le compte bancaire ou postal
1	La subvention est accordée sous réserve de disponibilité du nombre de primes allouées pour l'année.

8. Signatures	
Le soussigné confirme l'exactitude des indications ci-dessus, ainsi que le respect des conditions fixées dans le Règlement du Fonds d'encouragement communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables, adopté par le Conseil communal le 7 mai 2007.	

Lieu et date :

Signature du requérant :

Subvention acceptée par le service, le

Visa du chef de service